

## **Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 24 JUILLET 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre juillet à dix-huit heures trente,

le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil, sous la présidence d'Yves ROBIN, Maire.

**Date de la convocation** : le 18 juillet 2014.

**Présents** : Yves ROBIN, Marie-France MAUREL, Jean-Luc CARMINATI, Bernadette GUIRAUD, Lucienne ANDRIEU, Fabien SCHURRER, Christine FERRET, Marc BRICARD, Malvine MORERA, Bernard ROQUE, Frédéric COSTE, Patricia ARNOLD, Bertrand CLÉMENT, Marc MAILLARD et Liz THOUREZ.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 35.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Fabien SCHURRER pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du PV du conseil municipal du 17 juillet 2014.
- 2) Autorisation au maire de signer l'offre d'achat de la parcelle A 2100.

### **QUESTIONS DIVERSES.**

#### **Point n°1 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 juillet 2014**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 juillet 2014 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

#### **Point n°2 : Autorisation au maire de signer l'offre d'achat de la parcelle A 2100**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite du décès de son propriétaire, l'ancien poulailler qui abrite les ateliers et les garages municipaux est à céder. Il précise que ce bâtiment n'est pas le mieux adapté pour l'usage qu'il en est fait actuellement.

Par ailleurs, il indique qu'une parcelle, située sur le territoire de la commune et cadastrée A 2100, est mise à la vente au prix de 175 000 €. Un hangar artisanal de 305 m<sup>2</sup> y est implanté, lequel comprend également un petit appartement.

Il explique que l'acquisition de ce bien permettrait de doter la commune d'un équipement indispensable et pérenne. Cette opération pourrait être financée, en quasi totalité, par l'économie du loyer du poulailler, d'une part, et par le loyer de l'appartement existant dans ce hangar et la location du garage des gîtes (18 rue de la Clastre) qui serait libéré, d'autre part.

Après réflexion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver l'acquisition de cette parcelle pour transférer les ateliers et les garages municipaux dans le hangar qui s'y trouve implanté. Les élus autorisent le maire à signer une offre d'achat à 157 000 € et tout autre document visant à concrétiser cette acquisition.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Point sur les contrats d'assurance :**

Monsieur Fabien SCHURRER informe le Conseil Municipal de la demande qu'il a faite à Monsieur AUGÉ, AXA assurances, en vue d'une révision des contrats de la commune.

### **Aménagement jardin public :**

Liz THOUREZ, Bertrand CLÉMENT, Marc BRICARD et Marc MAILARD sont chargés d'élaborer un projet d'aménagement d'espaces publics. Ils devront présenter leur projet accompagné d'un plan de financement.

### **Future station d'épuration :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion est programmée, le 10 septembre à 9h 30, en mairie, avec l'ensemble des acteurs concernés par ce projet (CG 34, SMVOL, DDTM, Police de l'Eau, Cabinet CETUR, commune).

### **Point sur les déversoirs d'orages rue des Condomines :**

Monsieur le Maire explique que des dysfonctionnements existaient encore, en cas de fortes pluies, au niveau des déversoirs d'orages dans la rue des Condomines, ceci malgré la réfection des réseaux. Une intervention de l'entreprise en charge des travaux a permis de corriger ces problèmes avec un simple réglage d'ouverture des vannes.

La séance est levée à 21 h.

Fait à LE POUJOL-SUR-ORB le 25 juillet 2014.

*Le Maire,*  
Yves ROBIN